

BUDGET PRIMITIF
Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT

Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la Ville. Il reprend les grandes orientations budgétaires préalablement débattues tant pour le budget général-principal- que pour le budget annexe de la régie des transports.

Cette année encore, le budget primitif 2016 est un budget réaliste et maîtrisé.

Dans les investissements d'abord, après avoir mené à bien d'importants chantiers ces dernières années, avec la réhabilitation du cœur de Ville, la construction d'un nouveau groupe scolaire « le Pôle éducatif » et la réhabilitation des écoles du Bourg, la municipalité souhaite poursuivre l'équipement de la ville pour répondre aux besoins du plus grand nombre d'Eysinais.

Maîtrisé aussi pour tout ce qui a trait au fonctionnement de la commune, dans un contexte national tendu qui se traduit notamment par une baisse annoncée des dotations de l'Etat de 3.67 milliards d'euros en 2016.

Cette gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement permet à la commune de conserver des marges de manœuvre pour continuer à investir et pour remplir chaque jour ses missions dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale, du sport...mais aussi en matière d'équipements publics ou d'entretien du patrimoine communal.

Le budget principal 2016

Le budget communal est composé de deux grandes sections : l'une consacrée au fonctionnement, où l'on trouve par exemple les frais de personnel, les frais de chauffage, les subventions aux associations, les impôts...et l'autre consacrée à l'investissement, avec les dépenses d'équipement durable sur les bâtiments ou l'éclairage public, mais aussi les diverses opérations financières, comme les emprunts bancaires.

Le budget principal total s'élève à **37 070 708,22 €**

L'équilibre budgétaire est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : assurer au mieux des services de qualité pour tous les Eysinais.

Le budget de fonctionnement de la commune fait apparaître les dépenses et les recettes prévisionnelles liées au fonctionnement courant des différents services que la commune rend aux habitants. Son volume tient compte, à partir de cette année, de nouveaux mouvements financiers entre la Ville et Bordeaux-Métropole. Ces estimations sont les plus sincères possibles aussi bien en recettes qu'en dépenses.

⇒ **Recettes de fonctionnement : 25 917 670 €**

Soit en volume +6,22% par rapport au BP 2015 et +3,11% par rapport aux recettes réelles de celui-ci. Elles sont constituées de :

1-Atténuations de charges (remboursement d'assurance) : 125 000 €

Ce remboursement émane de l'assureur de la Ville et de la CPAM pour ce qui concerne les congés longue maladie et les accidents du travail des agents de la ville.

2-Produits des services et du domaine (participations des usagers) : 2 277 722 €

Il s'agit de la part financée directement par les usagers des services payants parmi lesquels la restauration scolaire, celle des personnes âgées, la piscine, le théâtre, le centre de loisirs ou l'école de musique.

Ce chapitre enregistre aussi, à compter de cette année, le versement de la participation négociée avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la délégation de gestion pour la compétence « voirie » pour 916 632 € alors que l'attribution versée par la Ville est de 758 310 € soit un solde positif de 158 322 €.

3-Impôt et taxes : 15 918 362 €

L'ensemble des impôts et des taxes à percevoir par la commune augmente de 340 000 € environ. La fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) représente un prévisionnel de 13 476 781 €. Cette recette augmente du seul fait de la revalorisation décidée par l'Etat de la valeur locative égale à 1% en 2016, et des variations physiques en plus ou moins des bases.

Cette année encore, Eysines n'augmente pas ses taux d'imposition ce qui permet de classer notre commune dans les communes les plus faiblement imposées des villes de 20 000 habitants de l'agglomération bordelaise.

Les taux sont donc respectivement les suivants :

Taxe d'habitation :	21,06%
Foncier bâti :	28,54%
Foncier non-bâti :	66,82%

Les autres taxes sont composées de la dotation de solidarité communautaire versée par Bordeaux Métropole, de la taxe sur les pylônes électriques, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe sur la publicité et l'affichage et de la taxe additionnelle sur les droits de mutations.

4-Dotations et participations : 4 824 763 €

Ces recettes intègrent principalement les dotations et compensations versées par l'Etat. Les premières devraient baisser d'environ 500 000 € dans le cadre de la participation de notre commune à l'effort de redressement des comptes publics. Les secondes compensent les différentes exonérations et abattements mises en place pour les familles à revenus modestes, ou encore la construction de logements sociaux.

Ce chapitre enregistre également les différentes participations perçues par la commune dont principalement celle de la CAF pour la mise en œuvre des actions périscolaires.

5-Autres produits et produits exceptionnels : 114 515 €

Ces deux chapitres concernent les loyers des locaux loués par la commune (poste au Vigeon, locaux commerciaux à Migron,...) et les remboursements d'assurance pour les sinistres. Ces dernières recettes sont par nature aléatoires.

⇒ Dépenses de fonctionnement : 25 917 670 €

Soit en volume +6,22% par rapport au BP 2015 et +4,58% sur les dépenses réelles de fonctionnement.

1-Charges à caractère général : 4 910 135 €

Il s'agit de l'ensemble des dépenses destinées à l'activité des services, à l'entretien du patrimoine et des cotisations d'assurance. Ces charges doivent tenir compte de l'augmentation de notre patrimoine à entretenir ainsi que de la progression des usagers des services comme notamment ceux des restaurants scolaires et des personnes âgées. Les procédures d'achat et de mise en concurrence permettent sur de nombreux postes de limiter au plus juste la progression de ces charges.

2-Charges de personnel : 11 091 600 €

Ce compte prévoit une progression limitée à 2% principalement pour prendre en compte l'évolution de la carrière individuelle des agents, l'augmentation des cotisations retraite employeur et l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

3-Atténuation de produits : 2 254 305 €

Il s'agit ici de reverser à Bordeaux Métropole la part qui lui revenait en 2001 sur les impôts « ménages » perçus par elle sur Eysines avant la mise en place de la taxe professionnelle unique ainsi que la quote-part des compétences transférées à la métropole au 1er janvier 2015 (aire d'accueil des gens du voyage – concession de gaz et d'électricité – politique de la ville) et au 1er janvier 2016 pour ce qui concerne le transfert de la compétence voirie. De même, la Ville a provisionné une somme de 175 000 € au titre du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales destinés à être reversés pour aider les communes les moins riches.

4-Autres charges de gestion : 2 721 650 €

Ces charges enregistrent les subventions allouées aux associations caritatives, culturelles et sportives pour 280 900 €, au CCAS pour 1 775 00 €, au Centre Social pour 378 000 € et à la Caisse des Ecoles pour 17 000 €. L'ensemble de ces participations progresse de 2,86%.

5-Charges financières : 681 000 €

Il s'agit ici de provisionner le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la ville pour financer une partie des travaux et équipements les années passées. Ces frais hors ICNE diminuent de 70 000 € environ.

6-Charges exceptionnelles : 54 980 €

Des subventions versées aux associations et affectées sont prévues sur ce poste pour les « cartes cultures » et « sports », les actions menées avec la Croix rouge et la mise en œuvre d'un poste d'adulte relais sur le territoire Politique de la Ville et enfin la lutte contre le mal logement.

7-Autofinancement prévisionnel : 4 143 033 €

Le budget de fonctionnement parvient à dégager cette somme pour autofinancer la section d'investissement du budget. Il est composé du virement prévisionnel à la section d'investissement pour 3 470 000 € auquel se rajoutent les amortissements et provisions de 734 000 € nets des opérations d'ordre pour les travaux neufs dits en « régie » et l'étalement des charges pour 60 967 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : aménager et équiper le territoire.

Les dépenses et recettes de cette section s'équilibrent à 11 153 038,22 €.

Les investissements de la commune sont variés allant de l'acquisition de trottinettes pour le service Education à 105 € au lancement des études opérationnelles pour la restructuration de la piscine municipale du Pinsan pour une provision de 600 000 €.

⇒ Dépenses : 11 153 038,22 €

Au total, la Ville prévoit d'investir 4 278 412 € en dépenses nouvelles qui se rajouteront au 592 061 € de dépenses à solder engagées sur 2015. Parmi les secteurs les plus significatifs :

L'éducation animation pour 424 500 €

Avec les travaux sur le préau de l'école de Migron, des travaux d'embellissement dans la partie ancienne de l'école René Girol, l'achat de mobilier de classe et le lancement du plan numérique qui équipera d'ici 2018 l'ensemble des écoles élémentaires de vidéo projecteurs interactifs et de classes mobiles.

L'aménagement urbain : 1 079 138 €.

Plusieurs acquisitions de terrains sont provisionnées, elles sont destinées à créer un parking paysager rue du Montalieu, agrandir le Parc du Limancet et compléter les réserves foncières en vue d'aménagements futurs.

Le développement durable et le cadre de vie : 1 589 000 €

L'équipement de plusieurs bâtiments en programme d'amélioration d'énergie, les travaux d'aménagement d'une miellerie, la plantation d'arbres, le renouvellement des appareils de fitness du parcours santé du Pinsan, la création d'espaces verts, la création d'aire de jeux pour les tout-petits.

La culture, le sport, le social et la petite enfance : 800 900 €

La maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de la piscine, l'acquisition de matériel sportif et culturel, les travaux de rénovation des loges et de la toiture du Théâtre Jean Vilar.

Apparaissent également dans la section d'investissement du budget toutes les opérations liées aux emprunts et aux mouvements financiers pour 2 173 288 € dont 2 091 900 € de remboursement du capital des emprunts bancaires.

⇒ Recettes 11 153 038,22 €

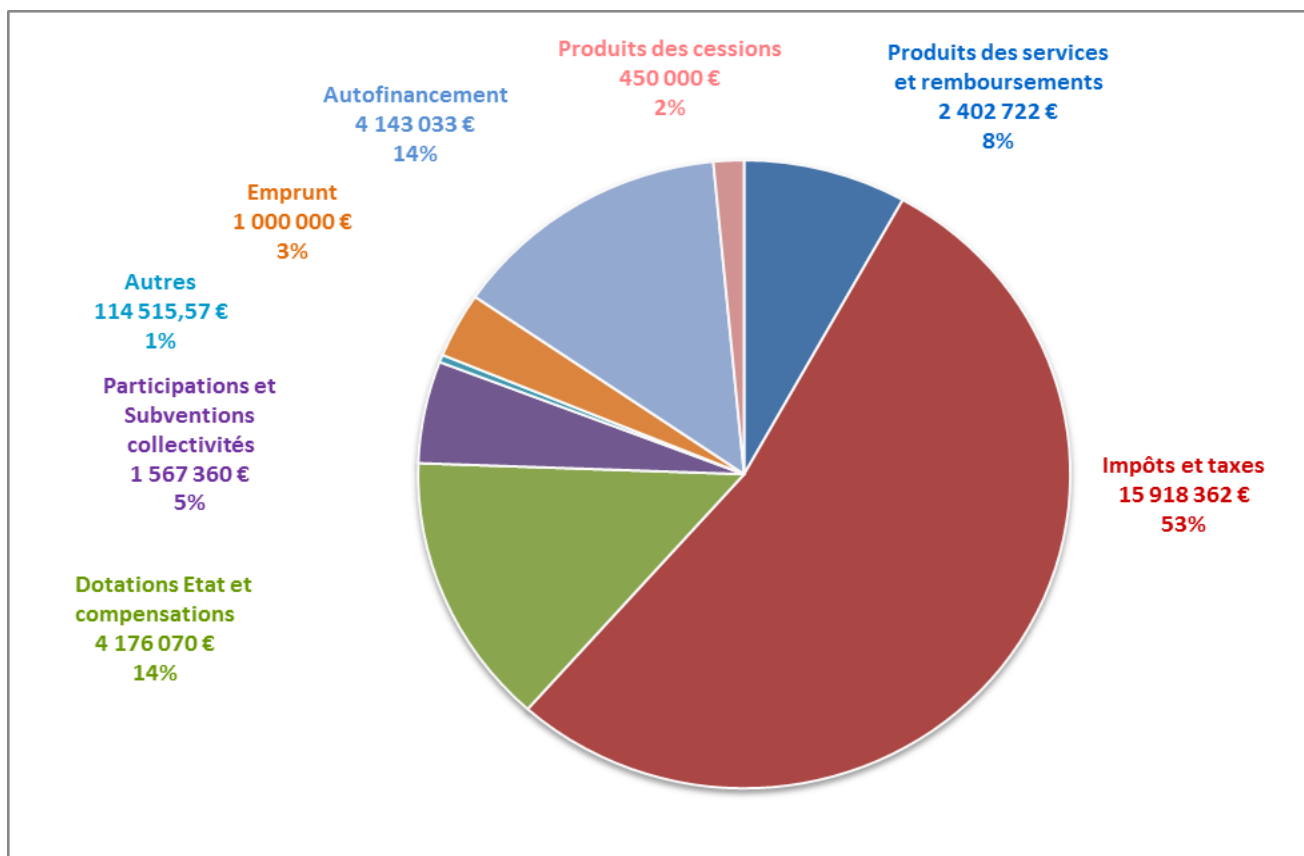
Pour financer l'ensemble de ces investissements, la Ville mobilise 5 ressources principales.

L'autofinancement pour 4 143 033 €, les subventions perçues auprès du Département et de la Métropole pour 123 000 € et la participation de la ville du Haillan pour la restructuration de la piscine de l'ordre de 200 000 €, le Fonds de Compensation de la TVA et les taxes d'urbanisme 565 667 €, le produit de cession de terrains pour 450 000€.

A ces recettes s'ajoute l'emprunt prévisionnel pour 1 000 000 €.

Des opérations patrimoniales permettant en recettes comme en dépenses d'intégrer les cessions et les acquisitions gratuites sont également prévues dans cette section pour 1 516 045 €.

LES RECETTES TOTALES PROVIENNENT DE :



LES RATIOS FINANCIERS

Informations financières	Valeurs (en €/habitant-%)	Moyennes nationales de la strate 2014 *
Dépenses réelles de fonctionnement/population	977 €	1 369 €
Produit des impositions directes/population	606 €	566 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 046 €	1 468 €
Dépenses d'équipement brut/population	219 €	328 €
Encours de dette/population	812 €	1 101 €
DGF/population	131 €	257 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	51,08 %	55,26 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	0,8039	NC
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	102,34 %	99,93 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	20,94 %	22,34 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	77,63 %	75 %

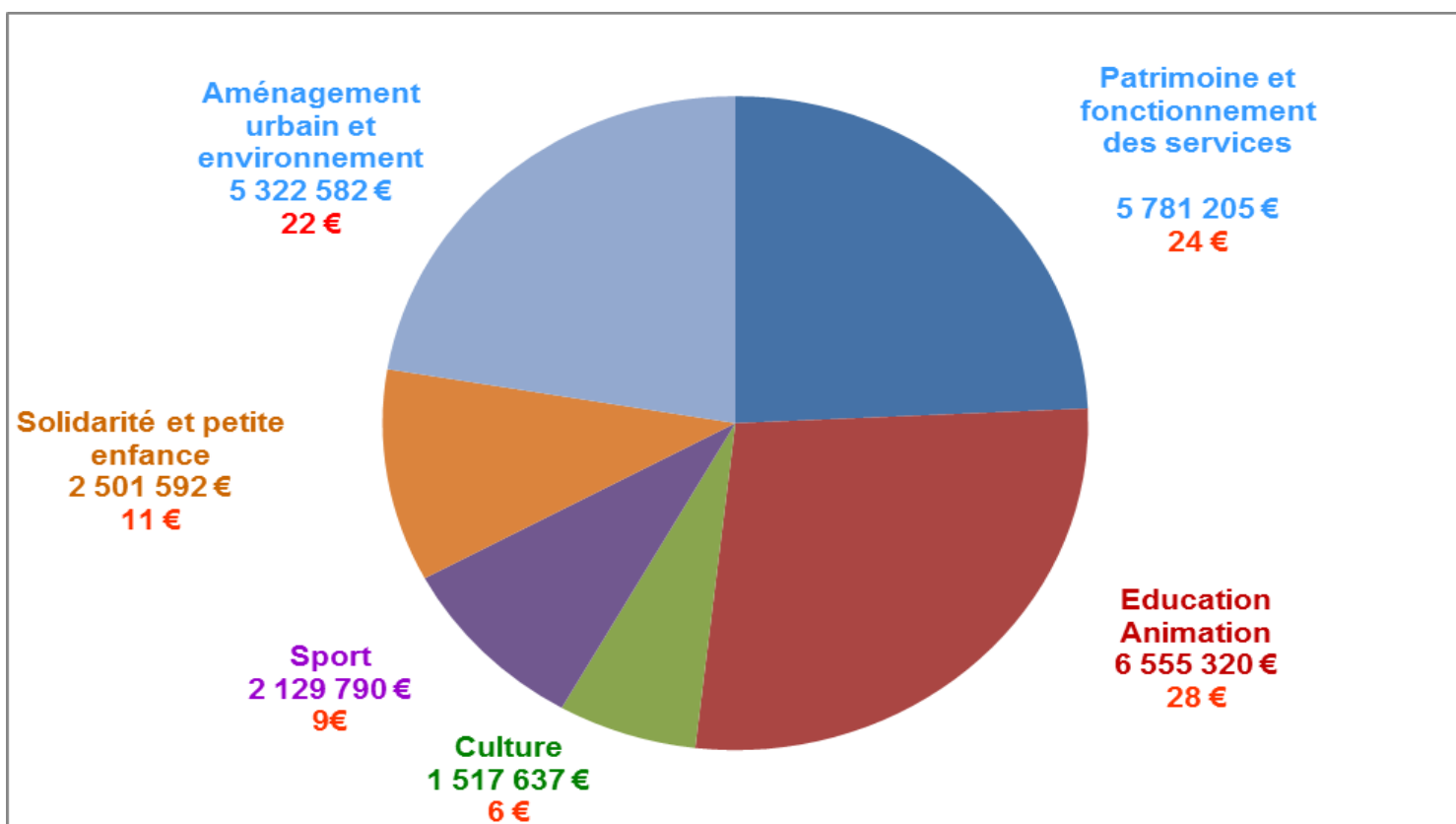
* Dernière année publiée. « Les comptes des communes – strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) ». Millésime 2014 – collectivités-locales.gouv.fr

LA PRESENTATION FONCTIONNELLE DU BP 2016

Au-delà d'une présentation comptable par nature de charges et de produits, le budget communal est réparti par secteur d'activité et par grande masse. Ce type de présentation permet d'appréhender chaque grande compétence de l'action municipale.

Pour 2016 elle est la suivante :

**Les dépenses de gestion et les dépenses d'équipement affectées représentent pour 100 €
(hors remboursement de la dette et mouvement d'ordre)**



Le budget annexe « Régie des Transports » 2016

Le budget annexe « Régie des Transports » retrace l'activité transport de personnes mise en œuvre par la commune pour le ramassage scolaire des élèves et tous les autres transports de personnes à l'intérieur du territoire communale : les élèves, les enfants fréquentant le centre de loisirs ou le centre social l'Eycho, les personnes âgées.

Il s'agit d'un service doté de la seule autonomie financière sans personnalité morale. S'agissant d'un service public classé dans la typologie des services publics industriels et commerciaux, SPIC, la régie doit équilibrer par elle-même son budget sans recours au subvention du budget principal.

Le budget annexe total est de 146 173,88 €

⇒ Les charges de fonctionnement sont composées :

1-Charges à caractère général : 35 573,88 €

Ce chapitre prend en charge les fournitures, le carburant, les coûts d'entretien, l'assurance des deux bus appartenant à la régie.

2-Charges de personnel : 85 000 €

Ce chapitre permet de rembourser la mise à disposition par le budget principal du personnel nécessaire pour assurer ce service.

3-Autres charges de gestion courante : 25 600 €

Il s'agit ici de rembourser à Bordeaux Métropole 10% du coût des 6 circuits de ramassage scolaire organisés par elle 5 jours par semaine (circuits du groupe scolaire du Bourg, de la Forêt, Raymond Claverie, Derby, collège Hastignan et classe ULIS de Migron).

⇒ Les recettes d'exploitation permettent d'équilibrer les charges qui sont :

1-Les prestations de services : 128 000 €

Elles concernent l'encaissement des redevances dues par les usagers directs : élèves et les services éducation, centre de loisirs, CCAS et centre social en fonction du nombre de kilomètre parcouru pour leur compte.

2-Participation : 305 €

Ce compte enregistre la participation du collège Albert Camus pour le transport des collégiens à la piscine.

3-Le résultat reporté : 17 868,88 €

Il reprend le résultat de l'année 2015.